

HONORAIRES DE TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi Qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

| Prix de Vente | Honoraires |
|-----------------------|---------------------|
| De 0 – 100 000€ | 10 000€ TTC |
| De 100 001 à 150 000€ | 12 000€ TTC |
| De 150 001 à 200 000€ | 13 000€ TTC |
| De 200 001 à 300 000€ | 14 000€ TTC |
| De 300 001 à 400 000€ | 16 000€ TTC |
| De 400 001 à 450 000€ | 18 000€ TTC |
| De 450 001 à + | 5% du prix de vente |

Ces Taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Important : Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat
Oblige à un nouveau calcul des honoraires de l'agence
Les honoraires de l'agence sont à **la charge du vendeur**
Les prix en vitrine s'affichent dont commission d'agence incluse

HONORAIRES DE LOCATION

Pour les logements nus ou meublés suite à la loi ALLUR 15-09-2014

| | Montant à la Charge du Propriétaire (TTC) | Montant à la Charge du Locataire (TTC) |
|---|---|--|
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail | 10 €/m ² | 10 €/m ² |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie | 3 €/m ² | 3 €/m ² |